



TOUS ET TOUTES EN GREVE LE 26 JANVIER : POURQUOI ?



L'épidémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qu'elle entraîne (couvre-feu, confinements, etc.) rendent les difficultés économiques encore plus importantes et plongent nombre de nos concitoyennes dans la pauvreté ou précarisent encore plus, en particulier les plus fragiles déjà. D'autant que la crise est une aubaine pour certaines grandes entreprises qui continuent de licencier sous ce prétexte, les aides de l'État étant versées sans contrepartie. La gestion erratique de la crise sanitaire par le gouvernement apparaît encore dans la mise en œuvre de sa campagne vaccinale. Et, au lieu de mettre en place une ambitieuse politique sociale, le gouvernement pousse plus loin sa politique sécuritaire avec la loi dite de « sécurité globale » qui constitue une nouvelle attaque grave contre les libertés publiques. La situation nécessiterait des Services Publics renforcés mais le gouvernement diminue leurs moyens et lance un **projet de loi 4D. Présenté sans concertation avec les organisations syndicales, ce projet de loi déstructure et externalise le cadre national d'intervention des services publics contre l'égalité de traitement des citoyen-nes. Le SNES avec la FSU s'opposent à tout nouvel acte de décentralisation, en particulier des services de médecine scolaire (médecins, infirmier-es ...) de l'Éducation Nationale aux départements, ce qui**

signerait l'abandon d'une politique de santé définie dans le cadre de l'Éducation Nationale. Une menace identique pèse sur les gestionnaires des EPLE.

Des alternatives économiques et sociales sont nécessaires et urgentes : les services publics qu'il s'agisse de l'hôpital, de l'Éducation Nationale, des services de protection sociale et de Pôle Emploi ont fait plus que jamais la démonstration de leur utilité. La période qui s'ouvre, en dépit des incertitudes liées à l'épidémie, est celle de la reprise des mobilisations contre cette politique : le 21 janvier pour les salarié-es de la santé, le 26 janvier pour les personnels de l'Éducation Nationale et du Supérieur, à l'initiative de la FSU, le 28 janvier, dans le secteur de l'énergie, contre le démantèlement du secteur public, le 30 janvier pour les citoyen-nes contre la loi de Sécurité Globale, et enfin, le 4 février, une journée d'action interprofessionnelle unifiera cette période revendicative.

Le Conseil Syndical du SNES-FSU Pays de Loire appelle à soutenir et investir ces mobilisations et à les inscrire dans la durée. La grève du 26 janvier est un point d'orgue déterminant dans notre secteur, qu'il faut réussir.

CRISE SANITAIRE : PAS DE MOYENS

Les contraintes pesant sur les établissements scolaires en ce début d'année demeurent fortes mais le Ministre et Premier Ministre continuent de faire la sourde oreille et n'anticipent pas l'arrivée d'une nouvelle vague épidémique qui pourrait frapper plus fortement les établissements scolaires. L'aération nécessaire des espaces est plus difficile en période hivernale. Le nettoyage des locaux n'est pas toujours possible faute de personnels en nombre suffisant. En collège, le dispositif « une salle, une classe » aggrave les conditions de travail des personnels qui sont déjà bien éprouvés : le Ministère doit trouver des modalités pédagogiques acceptables. Celui-ci ne tient aucun compte, en lycée, de la diversité des situations (demi-groupes, classes entières, alternance présentiel-distanciel) dont il est responsable et s'apprête à maintenir les examens sans aménagement alors que les élèves n'auront pas travaillé dans les mêmes

conditions. N'écouter toujours pas les personnels, le Ministère a publié une ordonnance le 24 décembre lui permettant de changer les modalités des épreuves jusqu'à deux semaines avant la date prévue ! Quelle preuve de respect des personnels et des usagers ! Le point noir de la restauration n'est pas traité comme il le faudrait. Remplacements non assurés depuis des mois, distanciel des collègues vulnérables empêché ou non soutenu par l'institution par manque d'équipement et par manque de personnels pour encadrer les classes. Et quand il y a des personnels, ils sont précaires, voire non payés !

Ce qu'il faut d'urgence, c'est une réelle anticipation de la situation en concertation avec les personnels, des programmes d'enseignement et des calendriers d'examen tenables, des personnels en nombre suffisant, des tests massifs et une priorité vaccinale pour les personnels.

ÉDUCATION PRIORITAIRE : NE PAS TOMBER DANS LE PIÈGE

L'Académie de Nantes fait partie des trois académies expérimentales pour cette réforme à la rentrée 2021. Lors d'une audience rectorale, le SNES-FSU de Nantes a appris que des **Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)** vont être proposés aux établissements proches des critères de l'Éducation

Prioritaire, à moyens constants dans un contexte de suppressions de postes (la ruralité pouvant aussi être ainsi prise en compte). A partir de projets qui n'ont parfois rien à voir avec l'Éducation Prioritaire, c'est une rupture dans l'attribution des moyens et une autre logique qui se met en place, celle de la

contractualisation. A la clé : objectifs, résultats attendus notamment en matière de pratiques pédagogiques, renforçant les pressions sur les personnels et la concurrence entre les établissements. C'est pourquoi le SNES-FSU appelle à ne pas entrer dans cette démarche qui va à l'inverse de ce qui était la logique de l'Education Prioritaire, et

revendique de l'investissement et non une mise au pas des équipes !

La carte actuelle de l'Education Prioritaire sera maintenue à la rentrée prochaine. Mais au-delà ? La Politique de la Ville devant être revue en 2022, les craintes sont fortes que des **délabellisations** se produisent avec **risque de perte des indemnités et bonifications**.

SUPPRESSIONS DE POSTES A LA RENTREE 2021 DANS L'ACADEMIE DE NANTES

A la prochaine rentrée, dans l'académie de Nantes, les effectifs seront en légère hausse (+ 0,8%) **mais 93 emplois seront supprimés**. Une soi-disant compensation en HSA (+109) est prévue, ce qui va augmenter la charge de travail, n'améliorera pas les conditions d'enseignement et dégradera encore les conditions de travail, et ce, alors que la Cour des Comptes déclare que le seuil d'absorption des Heures Supplémentaires est atteint chez les enseignant-es et qu'en 2019, au niveau national, seulement un tiers du

supplémentaire d'HS a été consommé. D'autre part, des enseignant-es surchargé-es de travail, ce sont des enseignant-es moins disponibles pour leurs élèves, et des conditions d'études dégradées pour elles et eux. Une telle politique qui ne vise que la baisse des moyens, renforce les difficultés scolaires des élèves alors que les besoins ont été encore accentués en raison de la fermeture des établissements au printemps dernier, et de l'hybridation des enseignements au lycée.

ENTREE DANS LE METIER : PAR LA PRECARITE

La réforme de la formation initiale et des masters MEEF prévoit, sous couvert de « professionnalisation », d'**utiliser les étudiant-es comme moyens d'enseignement** en les plaçant devant des classes en responsabilité, de **précariser** les étudiant-es MEEF en les contractualisant, de **supprimer les décharges de service** des lauréat-es des concours dans leur année de fonctionnaires stagiaires, dégradant ainsi considérablement leurs conditions de travail et leur entrée dans le métier, de déstructurer et réduire la formation universitaire aussi bien que professionnelle dispensée dans les universités, y compris au sein des INSPÉ, ce qui impactera aussi les qualifications disciplinaires et

pédagogiques des lauréat-es concours. Rien de cela ne va améliorer l'attractivité du métier, ce qui est dramatique tant la crise du recrutement s'accroît. Et même si leur nombre reste limité en regard du nombre total d'enseignant-es, les démissions augmentent nettement. Un symptôme supplémentaire, de la maltraitance des personnels qui commence dès l'entrée dans le métier. Dans le même temps, le recours aux non-titulaires, encore plus mal payé-es (quand ils et elles le sont) et maltraité-es, est en augmentation, cela étant d'ailleurs érigé en élément de « modernisation » de l'Education nationale.

SALAIRES : EN BAISSSE, TOUJOURS !

Depuis 3 ans désormais, Jean-Michel Blanquer a multiplié les promesses d'amélioration de nos rémunérations, déclarant faire de nous les professeur-es les mieux rémunéré-es du continent avant la fin du quinquennat ! La réalité est à l'exact inverse de ces annonces médiatiques : — notre pouvoir d'achat a continué de dégringoler sous l'effet conjoint du gel du point d'indice et de la hausse de l'inflation, de la hausse des cotisations retraites et de la compensation uniquement partielle de la CSG, l'entrée en vigueur d'un certains nombres de mesures PPCR a été repoussée et le jour de carence réintroduit. La conséquence : aujourd'hui, certain-es de nos collègues entrant dans le métier ne réussissent pas, avec leur traitement, à manger trois fois par jour ! Les annonces du Grenelle ne sont que de la

communication fallacieuse : écarté-es de commissions fantaisistes animé-es par des intervenant-es issu-es de toute sorte d'horizon sauf d'une salle de classe, nos représentant-es se sont pourtant battu-es avant de quitter cette mascarade pour ne pas servir de caution. Le ministre avec des enveloppes dérisoires entend surtout profiter de l'occasion de la pandémie pour, non pas redonner à nos professions la juste rémunération qu'elles méritent (ce que la réforme des retraites avait crûment mis en lumière l'an dernier), mais au contraire, conditionner quelques frêles émoluments à une véritable reconfiguration imposée du métier. En bref, des clopinettes pour quelques-un-es en échange d'une odieuse casse de nos métiers : une bien curieuse conception de la revalorisation.

GRÈVE LE 26 JANVIER !

UN PRÉAVIS DE GRÈVE COURT JUSQU'AU 4 FÉVRIER, JOUR DE GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE, ET COUVRE TOUTES LES ACTIONS QUI S'ORGANISERAIENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS